

<b>ORDONNANCE COLLECTIVE</b>	SOULAGER UN CLIENT PRÉSENTANT DU PRURIT PER HÉMODIALYSE.	<b>NO : OC-2-B-K</b> (Temp : 8.11)
<b>Référence:</b> <input type="checkbox"/> protocole thérapeutique <input type="checkbox"/> règle de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole clinique interdisciplinaire Titre : _____		<b>Mise en vigueur le :</b> <u>FÉVRIER 2011</u> <b>Révision le :</b> _____
<b>PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ :</b> Tous les infirmiers et infirmières œuvrant au service de suppléance rénale.		
<b>GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE :</b> Tous les clients hémodialysés présentant du prurit per hémodialyse.		
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES :</b> B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; K- Administrer et ajuster de médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.		
<b>INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION</b> Lorsqu'un client présente du prurit per hémodialyse.		
<b>INTENTION THÉRAPEUTIQUE</b> Soulager le prurit chez un client hémodialysé, per hémodialyse.		
<b>CONTRE-INDICATION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Allergie au diphenhydramine (Benadryl).</li><li>▪ S'il reste moins de 30 minutes au traitement.</li></ul>		
<b>LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN</b> Aucune		
<b>DIRECTIVES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'il reste <u>plus de 30 minutes au traitement</u>, administrer:<ul style="list-style-type: none"><li>▪ diphenhydramine (Benadryl) 25 mg I.V. en 1 à 2 minutes via le piège veineux.</li></ul></li><li>Si non soulagé 1 heure post 1<sup>ère</sup> dose:<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 2<sup>e</sup> dose de diphenhydramine (Benadryl) 25 mg I.V. en 1 à 2 minutes via le piège veineux.</li></ul></li></ul>		

Si non soulagé 1 heure post 2<sup>e</sup> dose:

- Aviser le néphrologue.
- Aviser le client des risques de somnolence relié à la prise de diphenhydramine (Benadryl) et de ne pas conduire un véhicule pour 6 heures.
- Vérifier les derniers résultats de Ca-PO<sub>4</sub>. Si le résultat date de plus de 2 semaines, effectuer un prélèvement Ca-PO<sub>4</sub> en pré-dialyse.
- Si le résultat de PO<sub>4</sub> > 1,78 mmol/L:
  - Vérifier la prise de chélateur de phosphore.
  - Faire voir par la nutritionniste.
- Effectuer l'enseignement sur les moyens non pharmacologiques de soulager le prurit.
- Si le prurit persiste au-delà d'une semaine, aviser le néphrologue.

### RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES (MÉTHODE DE SOINS INFIRMIERS, FORMULAIRES, AUTRES)

aucun

### SOURCES:

CHPLG(2004), Ordonnance permanente: Diminuer ou éliminer le prurit per traitement d'hémodialyse.

CHUS. (2002). Le prurit urémique. Clinique Prévoir.

NKF KDOQI GUIDELINES [ Site Web], «Guidelines for Bone Metabolism and Disease in Chronic Kidney Disease», «Guideline 3. Evaluation of serum phosphorus levels », Consulté le 8 mars 2010, [http://www.kidney.org/professionals/KDOQI/guidelines\\_bone/Guide3.htm](http://www.kidney.org/professionals/KDOQI/guidelines_bone/Guide3.htm).

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

### Rédigée par :

\_\_\_\_\_  
Caroline Fagnant  
infirmière clinicienne Suppléance rénale

\_\_\_\_\_  
Mars 2010

Date

### Personnes consultées :

\_\_\_\_\_  
Catherine Talbot  
Nutritionniste

\_\_\_\_\_  
8 mars 2010

Date

\_\_\_\_\_  
Dr Marie-Ève Boulé  
Néphrologue

\_\_\_\_\_  
5 mars 2010

Date



Dr Pierre Landry  
Néphrologue, Chef médical suppléance rénale

22 mars 2010

Date

## PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :

[Signature]  
Néphrologue, chef du département de suppléance rénale

6-01-2011

Date

Validée par :

[Signature]  
Directrice des soins infirmiers

20-12-2010

Date

Validée par :

[Signature]  
Chef du département de la pharmacie

20-12-2010

Date

Validée par :

[Signature]  
Directeur des services professionnels et des affaires médicales

6-01-2011

Date

Approuvée par :

[Signature]  
Président du CMDP

2011/1/31

Date